



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 5275

Texte de la question

M. Jean Leonetti appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur l'insuffisance des effectifs de la police nationale dans les Alpes-Maritimes, et plus particulièrement sur la circonscription d'Antibes-Vallauris. Le nombre de policiers est en effet inférieur à la moyenne nationale alors que la région est une de celles où l'insécurité est la plus forte. Il faut noter également que la population permanente, du fait de l'afflux touristique sur toute l'année, est sous-estimée, rendant la tâche de la police plus difficile. Pour les neuf premiers mois de l'année 2002, il y a eu une augmentation pour la seule ville d'Antibes de 9,03 % des chiffres de la délinquance. Par manque d'effectifs, il n'est actuellement pas possible d'assurer une permanence d'un officier de police judiciaire 24 h/24, et la police ne peut pas intervenir la nuit dans certains quartiers difficiles. Il n'ignore pas que le nombre de policiers n'est pas le seul moyen de faire diminuer l'insécurité. Il demande néanmoins la possibilité d'étudier une augmentation des effectifs sur la circonscription d'Antibes-Vallauris.

Texte de la réponse

Le rétablissement de la sécurité publique en tous lieux constitue une action prioritaire du Gouvernement qui s'est traduite par le vote des lois du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité et du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure, auxquelles l'honorable parlementaire a apporté son entier concours. Dans ce contexte, la question posée a retenu toute l'attention du ministre de l'intérieur, soucieux de contribuer aux ajustements indispensables au bon exercice des missions de sécurité publique. Au cours de la période de janvier 1999 à janvier 2002, les effectifs de sécurité publique du département des Alpes-Maritimes ont progressé de 4,59 %, atteignant le nombre de 1661, le ratio policiers/habitants du département (1 pour 452) demeurant cependant inférieur à la moyenne des départements de même catégorie (1 pour 411). Pour leur part, les gradés et gardiens sont passés de 1264 à 1329 au plan départemental. Aussi, un plan de renforcement des effectifs a été décidé par le ministère de l'intérieur et 100 policiers supplémentaires seront attribués aux services de police du département au cours de l'année 2003. Pour ce qui concerne la circonscription d'Antibes, si le nombre d'ADS reste insuffisant, en revanche, celui des gradés et gardiens est passé du 1er janvier au 2 mai 2003 de 128 à 142, les effectifs globaux passant, pour la même période, de 184 à 193. Dans le même temps, la délinquance constatée qui se situe à un taux élevé (146,39 en 1998 et 122,24 en 2002) a commencé à diminuer : pour les quatre premiers mois de l'année 2003, la baisse des faits constatés atteint un niveau significatif (- 11,07 %), le taux des faits élucidés progresse d'un point par voie de conséquence, le taux de criminalité diminue. Dès lors, l'ampleur des réformes d'organisation et de fonctionnement engagées au profit de la police nationale, le renforcement notoire des instruments de procédure pénale à la disposition des enquêteurs, l'effort financier consenti pour conforter et amplifier les moyens en personnel et en matériel, sont de nature à motiver les fonctionnaires de la police nationale et à améliorer la sécurité publique de la commune d'Antibes comme cela tend à se traduire dans la plupart des communes françaises.

Données clés

Auteur : [M. Jean Leonetti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5275

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 28 octobre 2002, page 3827

Réponse publiée le : 14 juillet 2003, page 5648